

DÉPARTEMENT  
PAS-DE-CALAIS

ARRONDISSEMENT  
SAINT-OMER

CANTON  
LUMBRES

Délibération  
N° 2022/84

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-deux  
le LUNDI 12 DÉCEMBRE 2022 à dix-huit heures trente  
le Conseil Municipal s'est réuni à la Salle Ulysse Dupont, sous la présidence de  
Madame Joëlle DELRUE, Maire  
en suite de convocation en date du 06 Décembre 2022  
dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

**Étaient présents** : Tous les Conseillers Municipaux en exercice, à l'exception de :  
Mme FASQUELLE Léa (proc. Mme DELRUE Joëlle), M. GUILBERT Richard (proc.  
M. MONBAILLY Vincent), Mme SCHLEICH Ingrid (proc. Mme LEROY Martine),  
Mme MOBAILLY Aurore (proc. Mme BOULET Véronique) absents excusés.

Mme QUENON Sophie, absente excusée.  
M. EVRARD Dominique, M. TEN Arnaud, absents non excusés.

### **OBJET : MONÉTISATION COMPTE ÉPARGNE TEMPS ET CONGÉS PAYÉS NON PRIS**

La séance ouverte, Madame le Maire propose que les 22 jours de congés payés et  
les 69 jours de compte épargne non pris de Monsieur Didier MAGERE soient  
monétisés de la façon suivante. :

- congés payés sur la base de 22/30<sup>ème</sup> du traitement mensuel (indice brut 460,  
indice majoré 403).
- compte épargne temps : sur la base des textes en vigueur.

Après délibérations, les membres du Conseil Municipal acceptent l'unanimité cette  
proposition.

Pour Copie Conforme,  
A Lumbres, le 13/12/2022  
Le Maire,  
Joëlle DELRUE.



Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Sous-Préfecture  
le 13 DEC. 2022  
et publication ou notification  
du 13 DEC. 2022 Maire,

Joëlle DELRUE

